

Image not found or type unknown



Projet de loi de finances pour 2013 - 7/09/2012

Actualité législative publié le **07/09/2012**, vu **1501 fois**, Auteur : [Maître Dominique Troy](#)

Selon les dernières informations, le gouvernement s'apprêterait à revoir à la baisse ses prétentions de taxation des très hauts revenus : la taxe de 75% incluerait CSG et CRDS (soit un taux d'imposition effectif de 67%), ne viserait que les revenus du travail et son seuil de déclenchement serait porté à 2 millions d'euros (et non 1 million). Enfin, cette taxe ne s'appliquerait que pendant deux ans, et ce afin d'éviter le couperet de son anticonstitutionnalité.

Pour les entreprises, la déductibilité des charges financières serait limitée à 80% des intérêts nets.

A suivre